



PIECE 8.8: DECLARATIONS PROPRIETAIRES

- AVRIL 2017 -

Demande d'autorisation Unique pour une installation de production d'électricité éolienne

EDPR France Holding

Anne-Sophie Hubert
EDPR France Holding
Environnement France
Avenue des Terroirs de France
75012 PARIS
Tél: 01.44.67.81.49





DÉCLARATION DU NU-PROPRIETAIRE, DE L'USUFRUITIER ET DE L'EXPLOITANT

Le(s) soussigné(s):
Monsieur / Madame : \(\int \text{GRANIER} \) Annoud \(\text{Nu-Propriétaire des terrains suivants (ci-après "les Parcelles") :}
Monsieur / Madame : M GRANIER Danie + TO GRANIER Navie - Telle Usufruitier des terrains suivants (ci-après "les Parcelles") :

Commune	Lieu dit	Section	Nº de parcelle	Superficie (ha a ca)
Contream	4	ZI	7	
- v.				
* -				
	*			
			410,17.75	

D'une superficie de hectares,



Monsieur / Madame: SCEA GRANIER

Locataires des Parcelles, et Exploitants :

déclare(nt):

- ✓ avoir pris connaissance du projet de parc éolien de la société EDPR FRANCE, dont le siège social est 40 avenue des Terroirs de France – 75611 PARIS Cedex 12, sur les Parcelles susvisées, et comprenant les éoliennes plus les installations nécessaires à leur fonctionnement;
- ≼ avoir conclu une convention avec la société EDPR FRANCE l'autorisant notamment à faire les démarches administratives et études nécessaires à l'obtention des autorisations de toute nature visant à la réalisation du parc éolien, en particulier à déposer toute demande de permis de construire et/ou déclaration préalable, soit pour le parc éolien, soit pour l'installation des équipements pour les études tels que mâts de mesures ou autres, et à les installer;
- ✓ par conséquent, et en tant que de besoin, accepter le projet de parc éolien et renoncer à toute contestation dirigée contre le montage et l'exploitation du parc éolien;
- ← être informé(s) du fait que cette déclaration sera jointe à la demande de permis de construire et/ou à la déclaration préalable.

Fait en ... Hexemplaires, à ... Paris, le 28/09/2015

Nu-Propriétaire(s)

Exploitant(s)

Usufruitier(s)



Le(s) soussigné(s):

ANNEXE 6

DÉCLARATION DU NU-PROPRIETAIRE, DE L'USUFRUITIER ET DE L'EXPLOITANT

Monsieur / Madame : ... CHAVOUET Amandine ...

	s terrains suivants (c	i-après "les Parcel				
Monsieur / Madame : CHAVOUET Jean-Luc / CHAVOUET Christine Usufruitier des terrains suivants (ci-après "les Parcelles") :						
Commune	Lieu dit	Section	Nº de parcelle	Superficie (ha a ca)		
Rontxan	- An	ZI	18			
0						
fully land by						
3.4						
4						
	4					
				Para Salara		

D'une superficie de hectares,



Monsieur / Madame: EARL des Grais de Texe

Locataires des Parcelles, et Exploitants :

déclare(nt):

- ∢ avoir pris connaissance du projet de parc éolien de la société EDPR FRANCE, dont le siège social est 40 avenue des Terroirs de France – 75611 PARIS Cedex 12, sur les Parcelles susvisées, et comprenant les éoliennes plus les installations nécessaires à leur fonctionnement;
- ✓ avoir conclu une convention avec la société EDPR FRANCE l'autorisant notamment à faire les démarches administratives et études nécessaires à l'obtention des autorisations de toute nature visant à la réalisation du parc éolien, en particulier à déposer toute demande de permis de construire et/ou déclaration préalable, soit pour le parc éolien, soit pour l'installation des équipements pour les études tels que mâts de mesures ou autres, et à les installer;
- ✓ par conséquent, et en tant que de besoin, accepter le projet de parc éolien et renoncer à toute contestation dirigée contre le montage et l'exploitation du parc éolien;
- √ être informé(s) du fait que cette déclaration sera jointe à la demande de permis de construire et/ou à la déclaration préalable.

Fait en 5 exemplaires, à Ment Lon, le 02/07/2015

Nu-Propriétaire(s)

Exploitant(s)



Le(s) soussigné(s):

ANNEXE 6

DÉCLARATION DU NU-PROPRIETAIRE, DE L'USUFRUITIER ET DE L'EXPLOITANT

Monsieur / Madame : Nu-Propriétaire des	NaRalie sterrains suivants (ci-	Gauge après "les Parce	lles") :		
Monsieur / Madame : Serge Gauge / Manyrenne Gouge Usufruitier des terrains suivants (ci-après "les Parcelles") :					
Commune	Lieu dit	Section	Nº de parcelle	Superficie (ha a ca)	
Noritzean	194	ZI	4		
" also town" by					
4					
		200			
	4, "				
			4		

D'une superficie de	hectares



Monsieur/Madame: SCEA D'AMENON representée par M'Gouge Sylvain

Locataires des Parcelles, et Exploitants :

déclare(nt):

- ≪ avoir pris connaissance du projet de parc éolien de la société EDPR FRANCE, dont le siège social est 40 avenue des Terroirs de France – 75611 PARIS Cedex 12, sur les Parcelles susvisées, et comprenant les éoliennes plus les installations nécessaires à leur fonctionnement;
- ✓ avoir conclu une convention avec la société EDPR FRANCE l'autorisant notamment à faire les démarches administratives et études nécessaires à l'obtention des autorisations de toute nature visant à la réalisation du parc éolien, en particulier à déposer toute demande de permis de construire et/ou déclaration préalable, soit pour le parc éolien, soit pour l'installation des équipements pour les études tels que mâts de mesures ou autres, et à les installer;
- par conséquent, et en tant que de besoin, accepter le projet de parc éolien et renoncer à toute contestation dirigée contre le montage et l'exploitation du parc éolien;
- étre informé(s) du fait que cette déclaration sera jointe à la demande de permis de construire et/ou à la déclaration préalable.

Fait en Jexemplaires, à Paris le 286712015

Nu-Propriétaire(s)

Usufruitier(s)

Exploitant(s)

e de la

ises en ct de la

tion des nt)

me de

oles aux

n usage pas une

cument

sur une terres à nite leur

dûment

qu'il est

exploiter



ANNEXE 6

DÉCLARATION DU NU-PROPRIETAIRE	DE L'USUFRUITIER	ET DE L'EXPLOITANT
---------------------------------------	------------------	--------------------

Le(s) soussigné(s):
Monsieur / Madame: GOUGE Serge
Nu-Propriétaire des terrains suivants (ci-après "les Parcelles") :
GRUGE Sulvaina
Monsieur / Madame : GOUG-E Sylvam Usufruitier des terrains suivants (ci-après "les Parcelles") :

Commune	Lieu dit	Section	Nº de parcelle	Superficie (ha a ca)
Nentjean	la babelle	ZC	80	
Nontjean Montjean	la babelle	ZC	105	
		10718	THE CAR	
(1 (als - 8)				
			ATTICLE AND	
				100



Monsieur/Madame: EARLD'ANENON (Gauge Sylvain)

Locataires des Parcelles, et Exploitants :

déclare(nt):

- ➢ avoir pris connaissance du projet de parc éolien de la société EDP RENEWABLES FRANCE, dont le siège social est 40 avenue des Terroirs de France − 75611 PARIS Cedex 12, sur les Parcelles susvisées, et comprenant les éoliennes plus les installations nécessaires à leur fonctionnement ;
- ➢ avoir conclu une convention avec la société EDP RENEWABLES FRANCE l'autorisant notamment à faire les
 démarches administratives et études nécessaires à l'obtention des autorisations de toute nature visant à la
 réalisation du parc éolien, en particulier à déposer toute demande de permis de construire et/ou déclaration
 préalable, soit pour le parc éolien, soit pour l'installation des équipements pour les études tels que mâts de mesures
 ou autres, et à les installer;
- par conséquent, et en tant que de besoin, accepter le projet de parc éolien et renoncer à toute contestation dirigée contre le montage et l'exploitation du parc éolien;
- être informé(s) du fait que cette déclaration sera jointe à la demande de permis de construire et/ou à la déclaration préalable.

Fait en 4. exemplaires, à Pouris le 12/11/2013

Nu-Propriétaire(s)

Usufruitier(s)

Exploitant(s)



DÉCLARATION DU PROPRIETAIRE

				1
Le	S	soussigné	S):

Monsieur / Magame: MACHET Senge

Propriétaire(s) des terrains suivants (ci-après "les Parcelles") :

Commune	Lieu dit	Section	Nº de parcelle	Superficie (ha a ca)
Rentzan		ZB	7	
Tontzean	·A	ZB	8	
Mentzean			61	Les de Mad
Ronksian		28 2B	62	
100	Heller Dange			
4.				
di di primaria di di		The second		*
1, 1	HAVE HA		ALC: NAME OF	
The state of the state of		la,		
			FIGURE NAME OF	
		-		
		- Hill No		
			ng pasign-	

D'une superficie de hectares,

de

19

>

Fait



- avoir pris connaissance du projet de parc éolien de la société EDPR FRANCE, dont le siège social est 40 avenue des Terroirs de France – 75611 PARIS Cedex 12, sur les Parcelles susvisées, et comprenant les éoliennes plus les installations nécessaires à leur fonctionnement;
- avoir conclu une convention avec la société EDPR FRANCE l'autorisant notamment à faire les démarches administratives et études nécessaires à l'obtention des autorisations de toute nature visant à la réalisation du parc éolien, en particulier à déposer toute demande de permis de construire et/ou déclaration préalable, soit pour le parc éolien, soit pour l'installation des équipements pour les études tels que mâts de mesures ou autres, et à les installer;
- par conséquent, et en tant que de besoin, accepter le projet de parc éolien et renoncer à toute contestation dirigée contre le montage et l'exploitation du parc éolien ;
- être informé(s) du fait que cette déclaration sera jointe à la demande de permis de construire et/ou à la déclaration préalable.

Fait en 2 exemplaires, à l'ais le 16/12/2013



DÉCLARATION DU PROPRIETAIRE

par	les
12:	

i sont

cient L

née de

née de ble de

d'effet

Le(s) soussigné(s):	
Monsieur / Madame :	Christian MAGNERON(Société de la Plaine des Marts)
Propriétaire des terrains s	uivants (ci-après "les Parcelles") :

Commune	Lieu dit	Section	Nº de parcelle	Superficie (ha a ca)
MONTJEAN	· A	ZA	3	1ha 59a 58ca
MONTJEAN		ZA	38	7ha 19a 74ca
MONTJEAN		ZA	59	2ha 36a 55ca
			2.5 art male	
				1



- ➢ avoir pris connaissance du projet de parc éolien de la société EDP RENEWABLES FRANCE, dont le siège social est 40 avenue des Terroirs de France − 75611 PARIS Cedex 12, sur les Parcelles susvisées, et comprenant les éoliennes plus les installations nécessaires à leur fonctionnement ;
- avoir conclu une convention avec la société EDP RENEWABLES FRANCE l'autorisant notamment à faire les démarches administratives et études nécessaires à l'obtention des autorisations de toute nature visant à la réalisation du parc éolien, en particulier à déposer toute demande de permis de construire et/ou déclaration préalable, soit pour le parc éolien, soit pour l'installation des équipements pour les études tels que mâts de mesures ou autres, et à les installer;
- par conséquent, et en tant que de besoin, accepter le projet de parc éolien et renoncer à toute contestation dirigée contre le montage et l'exploitation du parc éolien;
- être informé(s) du fait que cette déclaration sera jointe à la demande de permis de construire et/ou à la déclaration préalable.

Fait en .2. exemplaires, à Montjean, le 8.09.2011



DÉCLARATION DU PROPRIETAIRE

par les

32: i sont

cient L

Le(s) soussigné(s):

Monsieur/Madame: DANGUT teas Luc

Propriétaire des terrains suivants (ci-après "les Parcelles") :

Commune	Lieu dit	Section	Nº de parcelle	Superficie (ha a ca)
MONTJEAN		ZB	57	1ha 97a 45ca 94 a
MONTJEAN		ZB	58	1ha 87a 87a 80 ca
MONTJEAN		ZB	59	1ha 65a 57ca 62 a

D'une superficie de ...3,58..... hectares,

Thu. Usa go ca. Jun

née de

née de ble de

d'effet



- ➤ avoir pris connaissance du projet de parc éolien de la société EDP RENEWABLES FRANCE, dont le siège social est 40 avenue des Terroirs de France – 75611 PARIS Cedex 12, sur les Parcelles susvisées, et comprenant les éoliennes plus les installations nécessaires à leur fonctionnement;
- avoir conclu une convention avec la société EDP RENEWABLES FRANCE l'autorisant notamment à faire les démarches administratives et études nécessaires à l'obtention des autorisations de toute nature visant à la réalisation du parc éolien, en particulier à déposer toute demande de permis de construire et/ou déclaration préalable, soit pour le parc éolien, soit pour l'installation des équipements pour les études tels que mâts de mesures ou autres, et à les installer;
- par conséquent, et en tant que de besoin, accepter le projet de parc éolien et renoncer à toute contestation dirigée contre le montage et l'exploitation du parc éolien;
- être informé(s) du fait que cette déclaration sera jointe à la demande de permis de construire et/ou à la déclaration préalable.



DÉCLARATION DU PROPRIETAIRE

Le(s)	soussigné(s):
-------	-------------	----

Monsleur/Madame: RODCHÉ Francine

Propriétaire(s) des terrains suivants (ci-après "les Parcelles") :

Commune	Lieu dit	Section	Nº de parcelle	Superficie (ha a ca)
Contrian		ZB	60	
	19			
Cate town Wi			34 (4)	, ,
4 I				-
**				
* *				1
*				
	A 1			
			A RIVERS	- 4-1
				4 1
			1	

D'une superficie	de		hectare	es,
------------------	----	--	---------	-----

edp

décla

~

NO ACTION

Pr



- avoir pris connaissance du projet de parc éolien de la société EDPR FRANCE, dont le siège social est 40 avenue des Terroirs de France – 75611 PARIS Cedex 12, sur les Parcelles susvisées, et comprenant les éoliennes plus les installations nécessaires à leur fonctionnement;
- avoir conclu une convention avec la société EDPR FRANCE l'autorisant notamment à faire les démarches administratives et études nécessaires à l'obtention des autorisations de toute nature visant à la réalisation du parc éolien, en particulier à déposer toute demande de permis de construire et/ou déclaration préalable, soit pour le parc éolien, soit pour l'installation des équipements pour les études tels que mâts de mesures ou autres, et à les installer;
- par conséquent, et en tant que de besoin, accepter le projet de parc éolien et renoncer à toute contestation dirigée contre le montage et l'exploitation du parc éolien;
- être informé(s) du fait que cette déclaration sera jointe à la demande de permis de construire et/ou à la déclaration préalable.

Fait en L. exemplaires, à Pars , le 1612/13